

Amérique du Nord et Caraïbe

Faits nouveaux

Antigua-et-Barbuda
Bahamas
Barbade
Canada
Cuba
Dominique
États-Unis d'Amérique
Grenade
Haïti
Jamaïque
République dominicaine
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Trinité-et-Tobago

Au Canada, les questions liées aux réfugiés et à l'asile font l'objet d'un vaste débat. Le Gouvernement canadien envisage de réformer le régime d'asile, tout en soulignant qu'il respectera les traditions humanitaires du pays, ainsi que ses obligations internationales à l'égard des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR. L'Organisation continuera à suivre leur accès au territoire canadien et à des procédures complètes et équitables pour la détermination de leur statut. L'utilisation de centres de détention fera également l'objet d'un suivi attentif.

L'Accord sur les pays tiers sûrs signé en décembre 2002 entre le Canada et les États-Unis est entré en vigueur en décembre 2004. Cet accord s'inscrit dans le plan d'action en 32 points associé à la Déclaration sur la frontière intelligente signée par les deux pays en décembre 2001, qui vise à renforcer leur coopération dans différents domaines. Aux termes de cet accord, les personnes qui déposent une demande d'asile au passage de la frontière terrestre entre les États-Unis et le Canada, après avoir transité par l'autre pays, seront renvoyées dans le « dernier pays de séjour » afin que leur demande y soit examinée. Cette disposition s'appuie sur le fait qu'il s'agit d'un pays doté de procédures et de garanties adéquates en matière de protection des réfugiés. L'accord



prévoit des exceptions pour certains demandeurs d'asile, notamment : 1) ceux dont des membres « adultes » de la famille (au sens large) ont soit obtenu un statut légal, soit déposé une demande d'asile dans le « pays de réception » ; 2) les mineurs non accompagnés ; 3) ceux qui n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans le pays d'accueil. Il est laissé à la discrétion des parties la possibilité d'examiner, dans l'intérêt commun, les demandes qui relèveraient normalement de cet accord.

L'UNHCR, qui a été formellement invité par les deux Gouvernements à suivre la mise en œuvre de cet accord, a participé à son examen par le biais de ses bureaux au Canada et aux États-Unis. Les deux parties ont également sollicité la contribution des ONG. En août 2004, avant l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral, le Plan de suivi proposé par l'UNHCR a été étudié lors d'une réunion tripartite entre les deux pays et l'Organisation. Ce plan a ensuite été approuvé et soumis pour discussion aux représentants canadiens et états-uniens des ONG. Comme les parties en sont convenues, le rôle de l'UNHCR consiste à veiller à ce que les termes de l'accord soient respectés et appliqués conformément au droit international. Après avoir présenté ses observations et ses recommandations à mi-parcours aux

deux pays en juillet 2005, l'UNHCR leur soumettra son rapport final à la fin de l'année 2005.

Objectifs stratégiques

Les activités et les objectifs stratégiques de l'UNHCR aux États-Unis et au Canada continueront à s'articuler autour de quatre grands axes : la protection des réfugiés, leur réinstallation, l'information du public et les relations extérieures, ainsi que la mobilisation de ressources financières dans le secteur public et privé. Les bureaux de l'Organisation dans les deux pays possèdent une forte tradition de partenariat avec les ONG et les organismes gouvernementaux.

Aux États-Unis, où il mettra l'accent sur les domaines prioritaires que sont la détention, les procédures d'accès à l'asile, le sort des femmes et des enfants et la lutte contre le terrorisme, l'UNHCR s'efforcera de développer ses activités dans les domaines de coopération avec le département de la Sécurité intérieure. L'Organisation mettra l'accent sur les questions de politique, la mise en œuvre de la procédure d'expulsion accélérée, le suivi de l'Accord



Canada : cours de français pour des réfugiées réinstallées. UNHCR / S. Colvey

sur les pays tiers sûrs (en coopération avec son bureau au Canada), ainsi que les conseils juridiques aux mineurs non accompagnés désireux de demander l'asile.

À la Caraïbe, les principaux objectifs demeureront liés à la protection. L'UNHCR continuera donc à promouvoir l'adhésion aux traités internationaux et à plaider pour l'élaboration et l'adoption de lois et/ou de procédures d'application conformes aux normes

internationales. L'Organisation mènera également des campagnes d'information publique. Son réseau d'agents de liaison honoraires sera renforcé par le biais de nouveaux partenariats, afin de servir de lien avec les ONG concernées et les homologues gouvernementaux, ainsi qu'avec les réfugiés et les demandeurs d'asile. Des formations régulières continueront d'être organisées à l'intention des ministères et autres entités concernées à la Caraïbe, en insistant particulièrement sur les procédures de

détermination du statut de réfugié, ainsi que sur les droits et obligations des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus comme tels. L'UNHCR entreprendra des activités de préparation aux situations d'urgence, en prévision de plus vastes mouvements de population au sein de la région.

Au Canada, la stratégie de l'UNHCR en matière de protection s'orientera selon quatre grands axes. Premièrement, l'Organisation s'efforcera de garantir aux demandeurs d'asile l'accès au territoire canadien ainsi qu'à des procédures complètes et équitables pour la détermination de leur statut. Deuxièmement, elle veillera à la qualité du traitement et de la gestion des demandes, ainsi que des décisions rendues par les fonctionnaires du Gouvernement et de la Commission de l'immigration et du statut des réfugiés. Troisièmement, elle surveillera la politique et les pratiques gouvernementales en matière de détention des personnes relevant de sa compétence. Enfin, elle veillera à ce que les besoins spécifiques des femmes, des enfants et des personnes âgées soient pleinement intégrés à l'ensemble de son action, dans la mesure du possible. Les activités de l'Organisation seront, si nécessaire, menées en collaboration avec d'autres partenaires, tels que le Gouvernement, la Commission de l'immigration et du statut des réfugiés et les ONG.

Opérations

Les fonctions du bureau régional de l'UNHCR aux États-Unis consistent à promouvoir l'assistance, la protection et les solutions durables offertes aux réfugiés, ainsi qu'à entretenir, voire renforcer, le soutien politique et financier dont bénéficie l'Organisation. Cette mission s'inscrit dans un environnement politique complexe, qui subit encore le contrecoup des attentats terroristes du 11 septembre 2001. À la Caraïbe, le bureau régional continue à faire campagne pour l'adhésion de tous les États de la région aux deux instruments internationaux relatifs aux réfugiés, pour un traitement approprié des demandeurs d'asile à leur arrivée et pour une bonne planification des situations d'urgence. L'Organisation plaide également pour l'adoption d'une législation sur les réfugiés conforme aux normes internationales et/ou de procédures et de politiques *ad hoc* viables bénéficiant aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.

Aux **États-Unis**, l'UNHCR continuera à mettre l'accent sur cinq grands problèmes liés à la protection. Le premier, l'accès aux procédures d'asile, englobe les expulsions accélérées, la mise en détention et le suivi de l'Accord entre les Etats-Unis et le Canada sur les pays tiers sûrs par un consultant de l'UNHCR. Dans ce contexte, une étroite collaboration avec les garde-côtes américains constitue une priorité, afin d'assurer un bon échange d'informations sur les interceptions en mer et l'accès aux procédures d'asile dans ce type de situation. Le second problème, intimement lié au premier, est la mise en détention des demandeurs d'asile. Il englobe les conditions de détention, les alternatives à cette pratique, les incarcérations d'une durée indéterminée et les politiques en matière de relaxe. Il fera l'objet d'un suivi au moyen de visites régulières dans les centres de détention. L'UNHCR plaidera également en faveur des demandeurs d'asile auprès des principaux législateurs et du personnel du ministère de la Sécurité intérieure. Le troisième problème concerne les femmes et les enfants. Dans ce domaine, l'UNHCR mettra l'accent sur la politique américaine à l'égard des demandes liées à l'appartenance sexuelle, sur l'élaboration de programmes avec le Bureau de réinstallation des réfugiés, sur la garde et la prise en charge des enfants séparés et sur les meilleures pratiques en la matière. Le quatrième problème concerne la politique et les pratiques américaines en matière d'apatriodie. Enfin, l'UNHCR s'intéressera à l'impact de la politique antiterroriste des États-Unis sur les demandeurs d'asile et les réfugiés.

Quelque 2,4 millions de réfugiés ont été réinstallés aux États-Unis au cours des 25 dernières années dans le cadre d'un programme complexe impliquant trois départements fédéraux, 50 programmes d'État en faveur des réfugiés, huit ONG nationales, des gouvernements et des centaines d'ONG locales. L'UNHCR poursuivra sa collaboration avec un large éventail de partenaires, afin d'identifier les groupes et les individus susceptibles d'être orientés vers le programme de réinstallation américain.

L'UNHCR s'efforcera de renforcer le soutien politique et financier aux réfugiés, non seulement aux États-Unis et à la Caraïbe, mais aussi dans le reste du monde. Afin de recueillir ce soutien, le bureau régional de l'Organisation installé à Washington défendra la cause des réfugiés et diffusera l'information auprès du corps administratif et législatif américain. Pour ce faire, il organisera des réunions individuelles et/ou des briefings pour exposer et expliquer aux décideurs

et à leurs collaborateurs les difficultés et les contraintes rencontrées.

L'UNHCR, qui dépend de plus en plus du secteur privé américain pour le financement de ses programmes mondiaux, continuera à soutenir les collectes de fonds privés réalisées par l'association nationale USA for UNHCR. Les efforts déployés pour obtenir des dons importants de la part de particuliers, d'entreprises et de fondations passent par la diffusion d'informations approfondies sur la politique et les priorités de l'Organisation. Les fonds collectés auprès du secteur privé serviront notamment à appuyer des projets au profit des femmes et des enfants réfugiés. L'UNHCR tentera également d'encourager les dons en faveur de projets éducatifs et d'inciter les étudiants américains à participer à des opérations de collecte de fonds au profit des enfants réfugiés, telles que la campagne « *Lend a Helping Hand to Refugees* ».

L'UNHCR s'efforcera de sensibiliser l'opinion publique et d'accroître la couverture médiatique dont bénéficient l'Organisation, les réfugiés, les demandeurs d'asile et les PDI aux États-Unis, à la Caraïbe et dans le reste du monde. Un public bien informé favorisera une meilleure protection des demandeurs d'asile, une intégration plus rapide des réfugiés et un soutien financier accru de la part des secteurs public et privé. L'UNHCR fournit quotidiennement du matériel multimédia aux journalistes, aux donateurs privés, aux éducateurs, aux ONG, aux universités, aux organisations de réfugiés et de demandeurs d'asile ainsi qu'au grand public. Le réseau d'éducateurs de l'Organisation continue de s'étendre par le biais de son projet de sensibilisation par l'éducation et de ses partenaires dans la région. À la Caraïbe, l'UNHCR effectue des séances de formation afin de mieux sensibiliser la presse aux problèmes des réfugiés. De plus, l'Organisation saisit toutes les occasions de mettre en lumière auprès des médias, des éducateurs et du grand public le sort des femmes et des enfants, qui constituent la majorité des réfugiés.

Ne disposant pas de bureau à la **Caraïbe**, l'UNHCR opère dans cette région par le biais d'un réseau d'agents de liaison honoraires et d'ONG partenaires chargées de la protection, qui viennent en aide aux demandeurs d'asile et alertent l'Organisation des arrivées, des départs et des changements de politiques gouvernementales. Le renforcement de ce

réseau et l'amélioration des capacités de protection des États sont les principales activités de l'UNHCR. Ces activités seront encore améliorées par la création d'un groupe chargé de la Caraïbe au sein du bureau régional de Washington. En raison des risques d'exode massif qui caractérisent le nord de la Caraïbe, les opérations dans cette région ont principalement été axées sur la planification des situations d'urgence. L'Organisation aidera les États susceptibles d'être touchés par d'éventuels exodes à se préparer à offrir protection et assistance aux nouveaux arrivants (au cas où les petits pays de la Caraïbe seraient submergés par un afflux de population qui paraîtrait relativement modeste ailleurs).

Le bureau régional de l'UNHCR au Mexique continuera à coopérer avec le Gouvernement de **Cuba** pour surveiller l'arrivée périodique de petits groupes de migrants et de demandeurs d'asile haïtiens, qui sont temporairement accueillis par les autorités cubaines dans le camp de Punta de Maisí. La rénovation du camp a été achevée en 2005. L'UNHCR aidera les Haïtiens désireux d'effectuer une demande d'asile à accéder aux procédures en vigueur. Au titre de son mandat, l'Organisation veillera à ce que les quelques demandeurs d'asile venus de l'extérieur de la Caraïbe accèdent à une procédure rapide et équitable pour la détermination de leur statut. Compte tenu du manque de perspectives d'intégration à Cuba, le bureau de Mexico tentera d'obtenir la réinstallation d'une quarantaine de réfugiés dépendant de son assistance. Dans l'attente de solutions de réinstallation, ces réfugiés continuent d'être protégés des risques de refoulement et bénéficient de la part de l'État d'un accès aux soins médicaux et à des possibilités d'éducation.

Le **Canada** est à la fois un pays d'asile et de réinstallation et un État donneur. L'UNHCR continuera à solliciter le soutien technique et financier de ce pays où son action s'articule autour d'un certain nombre de thèmes liés à la protection. En raison des similitudes qui existent entre les politiques et les pratiques des deux pays en matière d'asile et de réfugiés, la délégation de l'UNHCR au Canada et le bureau régional de Washington envisagent de poursuivre leur étroite collaboration. La coordination avec les autres bureaux de l'Organisation sur le continent américain s'inscrit dans le contexte du suivi du Plan d'action de Mexico. L'UNHCR poursuivra sa recherche de soutien financier et technique auprès du Gouvernement canadien.

Le programme de réinstallation au Canada demeure l'un des plus importants au monde en termes absolus (et pas seulement en termes relatifs par rapport à la population du pays). Il couvre une large palette de nationalités et les activités de recommandation et de facilitation menées par l'UNHCR sont d'une importance cruciale. C'est pourquoi le bureau implanté au Canada travaille en étroite liaison avec les autorités canadiennes, le siège de l'Organisation, les bureaux extérieurs et les ONG.

Depuis 2002, l'UNHCR recherche activement le soutien de donateurs canadiens privés. Plusieurs années d'investissement dans la quête de nouveaux donateurs commencent à porter leurs fruits. En 2004, au Canada, plus 10 000 particuliers ont versé l'équivalent de plus de 500 000 dollars E.-U. à l'UNHCR. En 2005, l'Organisation s'attend à recevoir environ 615 000 dollars E.-U.

Le Canada ne se contente pas d'être un grand pays d'asile et de réinstallation. Il demeure également un généreux donateur et un membre actif du Comité

exécutif de l'UNHCR. De plus, il joue un rôle clé dans les débats internationaux portant sur divers problèmes de sécurité humaine qui concernent l'Organisation.

Budget (dollars E.-U.)	
Pays	Budget-programme annuel
Canada	1 638 952
Cuba	400 000
États-Unis d'Amérique	3 489 221
Bureau de l'UNHCR à New York ¹	2 780 654
Activités régionales ²	200 000
Total	8 508 827

¹ Pour un descriptif des activités, veuillez vous référer au chapitre du Siège - Direction exécutive et gestion.

² Comprend la protection des réfugiés et la constitution de capacités dans la Caraïbe.